



Montpellier, Lundi 18 septembre 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est tenue à la Préfecture de l'Hérault le vendredi 15 septembre 2017.

1. Le projet de création d'un ensemble commercial en pied d'immeubles composé de 6 boutiques d'une surface totale de vente de 910 m² à Montpellier, Z.A.C du Nouveau Saint-Roch, rue du Grand Saint-Jean « Illôt II » a recueilli un avis favorable.
2. Le projet de création d'un ensemble commercial en pied d'immeubles de 1 222 m² de surface totale de vente composé de 3 boutiques d'une surface de 366 m² ainsi que d'une moyenne surface secteur 2 de 856 m² à Montpellier, Z.A.C du Nouveau Saint-Roch, rue du Grand Saint-Jean « Illôt III » a recueilli un avis favorable.
3. Le projet de création d'un ensemble commercial en pied d'immeubles de 2 362 m² de surface totale de vente composé de 8 boutiques d'une surface de 862 m² ainsi que d'une moyenne surface à prédominance alimentaire de 1 500 m² à Montpellier, Z.A.C du Nouveau Saint-Roch, rue du Grand Saint-Jean « Illôt IV » a recueilli un avis favorable.

Depuis le décret 2015-165 du 12/02/2015, la CDAC, dont le secrétariat est assuré par le bureau de la réglementation générale de la préfecture, est chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension des surfaces commerciales.

Elle est composée de 7 élus locaux et de 4 personnes qualifiées dont 2 en matière de consommation et 2 en matière de développement durable et aménagement du territoire.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

